



La Navette de l'Avance

 **Transport À la Demande**

# La Navette de l'Avance



## Renseignements :

Communauté de communes  
Serre-Ponçon Val d'Avance

*Service Navette de l'Avance*

Mme Muriel TRIGO

33, rue de la Lauzière  
05230 LA BÂTIE-NEUVE

04 92 50 20 50 - 06 72 57 70 24

[secretariat@ccspva.com](mailto:secretariat@ccspva.com)

[www.cc-serreponconvaldavance.com](http://www.cc-serreponconvaldavance.com)

« La Navette de l'Avance » est un service de transport à la demande de voyageurs géré et assuré par la Communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance.

C'est un service destiné aux personnes âgées de 60 ans et plus et/ou dépendantes, résidant sur le territoire de la Vallée de l'Avance ou personnes de tout âge, ayant un handicap.

### Les communes desservies :

- **Départ** : Avançon, Chorges, La Bâtie-Neuve, La Bâtie-Vieille, Montgardin, Rambaud, La Rochette, Saint-Étienne-Le-Laus, Valsarres.
- **Arrivée** : communes pré-citées et Gap.

## > Trois départs par semaine

**MARDI**

départ :

**13h00**

**MERCREDI**

départ :

**8h00**

**VENDREDI**

départ :

**8h00**

*\*Horaires de retour définis avec le chauffeur lors du voyage.*

La navette, un minibus de 8 places, circule uniquement sur réservation, avec des horaires et des arrêts précis le

**MARDI, MERCREDI ET VENDREDI.**

Le départ et l'arrivée se font **au plus proche de votre domicile.**

Les itinéraires sont libres. Ils sont adaptés en fonction des destinations des autres utilisateurs présents.

*> Attention, la navette et le service de réservation ne fonctionnent pas les jours fériés.*



## > Comment utiliser ce service ?

*L'inscription est obligatoire préalablement à l'utilisation du service.*

### 1. J'adhère au service pour la première fois

**J'effectue ma première demande.**

L'inscription se fait sur présentation de :

- un bulletin d'adhésion complété
- une copie de la carte d'identité
- un justificatif de domicile de - de 3 mois

A réception de ces éléments, il sera délivré à l'utilisateur un **numéro et une carte d'adhérent**. Cette carte est présentée au chauffeur à chaque montée dans le bus. Elle est nominative et réservée à l'usage exclusif de l'adhérent.

Ensuite, vous recevrez une facture de **30 € par trimestre** du Trésor Public.

### 3. Je renouvelle mon adhésion chaque trimestre

Le montant de la cotisation 2020 est de **30 € par trimestre** à régler auprès du Trésor Public dès réception de la facture émise par le Centre des Finances Publiques de Gap.

Pour être valable, le renouvellement d'adhésion est réalisé au plus tard la semaine précédant le début de chaque trimestre, après acquittement du titre de recette.

*Exemple : je renouvelle mon adhésion avant le 20 mars, le 20 juin, le 20 septembre et le 20 décembre chaque année.*

### 2. Je téléphone et je réserve mes déplacements

Le service fonctionne uniquement sur réservation par téléphone et seuls les adhérents peuvent effectuer une réservation.

**Les réservations sont prises par téléphone  
CHAQUE MARDI ET JEUDI DE 10H00 A 11H00 \***

**au 06 72 57 70 24**

*\* réservations possibles jusqu'à la veille*